Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 26 Avr 1999
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2565

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : ANIMATION EN ECOLE DE DEVOIRS :
L'ECOLE DE DEVOIRS : UN LIEU D'APPRENTISSAGE
DE LA CITOYENNETE (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 987311U36X1
Domaine : 903 Sciences appliquées:pédagogie,enseignement,formation...

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mme Steels(02/210.58.42) ou Mr Dejardin(02/210.58.42)

8565-U-

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
✳ (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : Y. Le Ferrec, Date et signature (2) : 29.10.98

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)
Animation en Ecole de Devoirs : L'Ecole de Devoirs : un lieu d'apprentissage de la citoyenneté (convention)

CODE (3)	984311 U36X1	dom. form. 903

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ..1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de .1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur O (1) supérieur

✖ (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	0	Social	O
Pédagogique	x	Pédagogique	X
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 27/11/98

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ✳ non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de .1. page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1.. page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1. page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 987311U36X1	dom. form. 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
L'apprentissage de la citoyenneté à l'école et à l'Ecole de Devoirs	CT	F	21
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX		
		Total des périodes	21

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Remarque remarquée. Bon travail

R. Monnier 5/5/99

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 10 MARS 1999 Signature :

---

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
L'Ecole de Devoirs comme lieu d'apprentissage de la citoyenneté (convention)

Finalités de l'unité de formation.

Finalités générales

Conformément à l'article 7, § 1 et 2 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, l'unité de formation doit :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

L'unité de formation vise à :

- instaurer et développer de réelles pratiques démocratiques en Ecoles de Devoirs ;
- donner à l'animateur les outils théoriques et pratiques nécessaires à l'élaboration d'un projet d'Ecole de Devoirs, où l'animateur et l'enfant sont acteurs dans l'organisation démocratique de la vie collective.
- sensibiliser l'animateur d'Ecole de Devoirs aux notions de démocratie, d'autonomie et de citoyenneté responsable .

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
L'Ecole de Devoirs comme lieu d'apprentissage de la citoyenneté
(convention)

Capacités préalables requises.

Pour être admis dans cette UF, l'étudiant devra faire la preuve qu'il est capable :

Compréhension à la lecture et expression écrite

- de dégager les idées principales d'un texte relatif au monde scolaire ou parascolaire et en faire un résumé écrit.
- d'exprimer un avis personnel sur l'un des points traités dans le document.

Compréhension à l'audition et expression orale

- de synthétiser les informations contenues dans un film ou une conférence .
- d'en résumer les points importants dans un langage parlé correct.
- de formuler un avis personnel sur l'un des problèmes traités et justifier par une argumentation cohérente.

Critères d'évaluation

- Différencier l'essentiel de l'accessoire.
- Faire la preuve d'une capacité d'analyse et de synthèse.
- Argumenter en se basant sur des faits reconnus, et faire abstraction d'a priori
- Appliquer les règles fondamentales d'orthographe et de syntaxe permettant la formulation d'idées de manière cohérente, compréhensible et nuancée.
- S'exprimer verbalement en utilisant des constructions de phrases correctes et un vocabulaire adéquat.

ou

Titres pouvant tenir lieu :

C.T.S.S.
C.E.S.S.

Annexe 3

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
L'Ecole de Devoirs comme lieu d'apprentissage de la citoyenneté

Constitution des groupes ou regroupements.

NEANT

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs (convention)
L'Ecole de Devoirs comme lieu d'apprentissage de la citoyenneté (convention)

Programme des cours

Capacités à développer L'étudiant sera capable :	Matières
• de repérer et d'utiliser les différentes techniques propices à l'instauration d'un fonctionnement démocratique;	• Les réunions, la dynamique des groupes et l'élaboration et la gestion de projets collectifs.
• de citer les différentes instances de représentativité pour les enfants et les jeunes et d'en expliciter le fonctionnement et les missions ;	• Le conseil des enfants . • Le conseil de participation et les délégués de classe. • Le conseil des élèves . • L'apprentissage de la citoyenneté à l'école maternelle et primaire.
• d'adopter des attitudes et des modes d'organisation susceptibles de maximaliser la participation des enfants à la vie collective au sein de l'Ecole de Devoirs et à l'extérieur.	• Les degrés de participation(information, consultation, concertation, prise de décision) • La représentativité.

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
L'Ecole de Devoirs comme lieu d'apprentissage de la citoyenneté (convention)

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra faire la preuve qu'il est capable :

- de décrire et d'expliquer l'intérêt des différentes techniques propices à l'instauration d'un fonctionnement démocratique à l'Ecole de Devoirs;
- de citer et d'expliciter l'enjeu des différentes instances de représentativité pour les jeunes;
- à partir de l'analyse d'un cas, de repérer et de développer des attitudes et modes d'organisation susceptibles d'optimaliser la participation des enfants à l'Ecole de Devoirs.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- le niveau de prise de conscience de l'intérêt, pour le développement de l'autonomie et de la socialisation de l'enfant, de mettre en œuvre des structures participatives et représentatives à l'Ecole de Devoirs,
- degré d'adaptabilité et de créativité dans la réponse apportée à des situations spécifiques, selon des objectifs variables donnés.

U.F. Animation en Ecoles de Devoirs
L'Ecole de Devoirs comme lieu d'apprentissage de la citoyenneté
(convention)

Les chargés de cours

Experts dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté.